

## Décrets et arrêtés

Vu le décret n° 2024-465 du 25 août 2024, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu l'échange de notes entre la République tunisienne et la République italienne concernant l'amendement du protocole d'Accord relatif au « Programme d'appui au secteur privé » signé à Tunis, le 14 avril 2010.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié, l'échange de notes entre la République tunisienne et la République italienne concernant l'amendement du protocole d'accord relatif au « Programme d'appui au secteur privé » signé à Tunis, le 14 avril 2010 et annexées au présent décret.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 16 décembre 2024.

*Le Président de la République*  
**Kaïs Saïed**

**MINISTERE DES AFFAIRES  
ETRANGERES, DE LA  
MIGRATION ET DES  
TUNISIENS A L'ETRANGER**

**Décret n° 2024-654 du 16 décembre 2024,  
portant ratification de l'échange de notes  
entre la République tunisienne et la  
République italienne concernant  
l'amendement du protocole relatif au  
« Programme d'appui au secteur privé ».**

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 84-1242 du 20 octobre 1984, fixant les attributions du ministère des affaires étrangères, notamment son article 6,

Vu le décret n° 2010-2236 du 14 septembre 2010, portant ratification d'un protocole d'accord entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République italienne concernant le « programme d'appui au secteur privé ».

Vu le décret n° 2024-451 du 7 août 2024, portant nomination du Chef du Gouvernement,